

## **LE PROGRAMME AQHA : UN OUTIL ESSENTIEL DANS L'AMÉLIORATION DES HABITATS DE L'OMBLE DE FONTAINE**

**Québec, le 4 novembre 2013** – Pour une 8<sup>e</sup> année, la Fondation de la faune du Québec reçoit présentement les projets pour son programme *Amélioration de la qualité des habitats aquatiques (AQHA) - Volet frayère*, qui vise la réalisation de travaux d'aménagement de frayères pour l'omble de fontaine dans les cours d'eau du Québec.

Depuis sa création en 2007, le programme *AQHA – Volet frayères* a permis la réalisation de 290 initiatives dédiées à l'omble de fontaine, dont 125 études avant-projets et 165 projets d'aménagements fauniques, pour un montant investi de 1 045 597 \$. Ces initiatives proviennent principalement du réseau des zecs avec plus de 135 projets, de la Sépaq avec plus de 55 et des pourvoiries avec près de 30 projets. Également, différents organismes à but non lucratif, comme la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier, ont réalisé dans les dernières années des interventions en milieu aquatique profitables à la truite mouchetée.

À titre d'exemple, lors de l'été 2012, dix-sept lacs ont été étudiés en vue de déterminer les aménagements à réaliser pour améliorer la qualité des habitats de l'omble de fontaine. Du côté des interventions sur le terrain, l'aménagement de 111 frayères et de 52 abris ont permis d'augmenter la qualité et la quantité des habitats de reproduction. De plus, la libre circulation des poissons a été améliorée par le nettoyage de 7 640 mètres de cours d'eau, et l'aménagement de 63 seuils et 29 déflecteurs a créé des habitats propices à la truite mouchetée en ruisseaux.

« Ces interventions simples et concrètes s'avèrent très profitables pour l'omble de fontaine et sont aussi des actions qui bénéficieront aux amateurs de pêche sportive, puisque la truite mouchetée reste l'une des espèces les plus recherchées par les pêcheurs québécois, » souligne le président-directeur général de la Fondation, M. André Martin.

Durant les trois années qui suivent la réalisation des interventions sur le terrain, les promoteurs assurent un suivi des aménagements et vérifient leur efficacité, entre autres, en notant la présence de géniteurs sur les frayères aménagées. À titre d'exemple, la pourvoirie Mekoos, située dans les Laurentides, a aménagé une frayère en 2010 dans l'émissaire du lac Marion. Lors de la 3<sup>e</sup> année de suivi, plusieurs géniteurs ont été aperçus sur la frayère, comme le montre la vidéo de Sébastien Dumoulin, propriétaire de la pourvoirie Mekoos : <http://www.youtube.com/watch?v=XkAyQbOeVfY>. Voilà une preuve évidente que les ombles de fontaine apprécient les aménagements réalisés !

La date limite pour présenter une demande au volet frayères est le **15 novembre**. Tous les documents requis se trouvent sur le site de la Fondation de la faune à l'adresse [http://www.fondationdelafaune.qc.ca/initiatives/programmes\\_aide/1](http://www.fondationdelafaune.qc.ca/initiatives/programmes_aide/1).

### **À propos**

La Fondation de la faune du Québec a pour mission de promouvoir la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats. C'est grâce à la contribution de plus d'un million de chasseurs, de pêcheurs et de trappeurs du Québec, des milliers de donateurs et de détenteurs de la carte Nature VISA Desjardins et des nombreuses entreprises privées que la Fondation soutient depuis 25 ans plus de 2 000 organismes partout au Québec, créant un véritable mouvement faunique.

- 30 -

Source et renseignements :

M<sup>me</sup> Geneviève Lacroix

Coordonnatrice de projets

418 644-7926, poste 139

genevieve.lacroix@fondationdelafaune.qc.ca